DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 février 2024

ARRONDISSEMENT DE BLOIS

CENTRE
DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-quatre le 15 février, à 14h30, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

26 janvier 2024

Membres présents :

Date de la réunion :

<u>Titulaires</u>: Annick BARRE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Michèle GAUTHIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET

15 février 2024

Suppléants :

José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN Gérard CHAUVEAU suppléant de Catherine LHERITIER Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs:

Marie-Pierre BEAU a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA Karine MICHOT a donné pouvoir à Annick BARRE Philippe MERCIER a donné pouvoir à Michèle GAUTHIER

N°06.2024

<u>Membres titulaires excusés</u>: Nelly ANTOINE, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, François FROMET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHERITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Régine VASSAUX, Jacques BOUVIER.

Objet de la délibération :

M. Vincent ROBIN a été désigné secrétaire de séance.

Avenant n°1 au Contrat Collectif de Protection Sociale Complémentaire (PSC) – Risque Santé

(Rapporteur : Annick BARRE, Administratrice Déléguée)

Madame Annick BARRE, administratrice déléguée à la Prévention, rappelle aux membres du Conseil d'Administration les délibérations :

- n° 54-2021 du 30 novembre 2021 portant sur la mise en œuvre des conventions de participation Santé et Prévoyance, dispositif mutualisé entre les Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher
- n° 42-2022 du 15 septembre 2022 autorisant le Président à signer la convention de participation — risque Santé - avec le groupement SOFAXIS/INTERIALE pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

Le contrat souscrit au titre du risque SANTE stipule que le taux des cotisations individuelles des agents est maintenu pendant une durée de 2 années à compter du 1er janvier 2023 avec une augmentation limitée à + 4 % par an (hors évolution Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale),

Or, le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS), utilisé comme base de calcul de certaines prestations sociales, est réactualisé chaque année par les pouvoirs publics pour garantir l'équilibre financier du système de sécurité sociale, et a donc évolué au 1^{er} janvier de cette année, ce qui entraîne une augmentation de 5,4 % et il est à noter que les cotisations des contrats SANTE sont indexées sur le PMSS.

Après négociations entre les quatre Centres de Gestion concernés, le courtier SOFAXIS devenu RELYENS et l'assureur INTERIALE, il a été décidé de repousser l'application de l'augmentation de leurs cotisations individuelles de 5,4 % de deux mois, soit au 1er mars 2024 au lieu du 1er janvier 2024, pour les agents adhérents au risque SANTE.

Dans le cadre du contrat collectif Protection Sociale Complémentaire (PSC), risque SANTE, souscrit, les modifications règlementaires introduites par l'évolution du PMSS susvisées, induisent une diminution du taux de prise en charge par la Sécurité Sociale de certaines prestations (dentaire et frais de transport).

Par ailleurs, cette diminution du taux de prise en charge se traduit l'augmentation de la cotisation individuelle pour les agents et par l'ajout de prestations complémentaires au titre des services associés au contrat.

Au regard des éléments ci-dessus portés à la connaissance des membres du Conseil d'Administration, les documents contractuels attachés à la convention de participation, risque SANTE, doivent être actualisés pour une mise en conformité au regard de l'évolution du PMSS, à ce titre il y lieu d'établir, pour l'ensemble des quatre Centres de Gestion ci-dessus cités, un avenant n° 1 au contrat collectif Protection Sociale Complémentaire, risque SANTE.



Les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décicent :

 d'approuver l'avenant n° 1 au contrat collectif Protection Sociale Complémentaire – risque SANTE avec l'assureur INTERIALE d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

> Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor, Le 15 février 2024

> > de Loir-et-Cher

Publié ou notifié le : 20 lèvrier 9024 Exécutoire le : 20 lèvrier 2024 Le Président soussigne certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'active caractère exécutoire de l'acte

Eric MARTELLIERE

18 FONCTION Departement de Loir-et-Cher NATE CEN

Le Président

Eric MARTELLIERE

Accusé de réception en préfecture 041-284100070-20240215-06-2024-DE Date de télétransmission : 20/02/2024 Date de réception préfecture : 20/02/2024

AOWOHOO

Anomonest So and the matter and the matter